

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix-neuf janvier 2021, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Alain MOCELLIN, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Davy COUREAU, Muriel THEATE, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Corine MERMIER, Véronique MAMET, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Louis BOSC, Dominique RUAZ, Stéphane JAY, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Esman ERGUL

Étaient excusés :

Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Manon BRUN qui a donné pouvoir à Claudie LEGER
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO

Le quorum étant atteint (29 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

1° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 11 janvier 2021, et compte tenu d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier, le catalogue des tarifs et taxes diverses 2020-2021 est modifié comme suit au chapitre «Cuisine centrale», pour les tarifs :

- repas + goûter crèche non livré à 3,90 € HT
- repas enfant non livré à 4,97 € HT

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 18 janvier 2021, modification de la régie de recettes Animations pour l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor permettant l'encaissement par carte bancaire.

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
14/12/20	SCOUTS	CHEMIN DE L'OLIVET 120 Chemin de l'Olivet	01/01/21 31/12/21	RDC : 1 local de stockage 92,66 m ² 1 entrée 10,90 m ² 1 ^{er} étage : 1 bureau 14,77 m ² 1 bureau 14,35 m ² 1 bureau 22,81 m ² 1 bureau 23 m ² Sanitaires 1,52 m ² Escalier/couloir 17,65 m ²	Gracieux
07/12/20	CLUB DE PLONGÉE SOUS MARINE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/01/21 31/12/21	Bungalow C Locaux N°24 – 11,37 m ²	36,95 €
31/12/20	MODÉLISTES FERROVIAIRES ALBERTVILLOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/01/21 31/12/23	RDC Local 9 – 46,20 m ² – clé 4 Local 20 – 15,50 m ² – clé 3 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	1 011,88 €
15/12/20	ALBERTVILLE NATURE SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/01/21 31/12/23	RDC Local 8 – 28,71 m ² – clé 6 Local stockage 15 – 18,50 m ² – clé 6 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	530,97 €
16/12/20	AVANT GARDE	GYMNASÉ PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	01/01/21 31/12/21	Un bureau 18,20 m ² Locaux stockage 18 et 1,25 m ²	Gracieux
18/11/20	TENNIS DE TABLE ALBERTVILLE	GYMNASÉ PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	01/01/21 31/12/21	Un local de 12 m ² cuisine/bar Un bureau de 8 m ² Un local de stockage 6 m ²	Gracieux
15/12/20	PETANQUE ALBERTVILLOISE	SAMSE Bâtiment en dur + 2 000 m ² terrain	01/11/20 30/06/21	Bâtiment en dur 1 salle 31,97 m ² – 1 salle 28,05 m ² 1 vestiaire 14,40 m ² Sanitaires 13,21 m ² 1 terrain aménagé 2 000 m ²	Gracieux
06/01/21	ALBERTVILLE TARENTEAISE TRIATHLON	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	01/01/21 31/12/21		Gracieux
30/12/20	Rucher des Allobroges	Château Manuel de Locatel	20/10/20 21/10/23	3ème étage terrasse	Totalité de la récolte
30/12/20	L'ATELIER	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de Conflans	01/12/20 31/12/23	Locaux de 327,68 m ² : Sous sol 162,52 m ² : salle grosse presse 48,85 m ² céramique et poterie 45,07 m ² typographie 68,60 m ² Rez de chaussée 165,16 m ² : salle matériel 15,02 m ² salle des papiers 21,96 m ² dalle des presses 82,73 m ² salle labo 1 12,72 m ² salle labo 2 17,66 m ² atelier bricolage 6,60 m ² salle 1 8,47 m ² Stockage 282,23 m ² Bureaux 45,45 m ²	1 662,63 € <small>Charges comprises</small>

2° Mise à disposition d'un agent auprès de la communauté d'agglomération Arlysère

Lysiane CHATEL

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Ville d'Albertville met un agent municipal, technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à disposition de l'Arlysère pour une durée de 3 ans, afin d'exercer les fonctions d'assistante des politiques contractuelles à raison de 17h30 par semaine (soit 50 % de son temps de travail).

La commission administrative paritaire a été saisie pour avis et l'agent a donné son accord pour cette mise disposition partielle auprès de l'Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

L'association Partageons la forêt Albertville remercie la municipalité pour la subvention accordée.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 1^{er} MARS 2021 À 18H00**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2020**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

DELIBERATIONS

1-1-1 Recours à la procédure d'expropriation sur les parcelles AE 17 et AE 18 : demande d'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation

Sollicitation du préfet pour l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire à l'encontre des ayants droit des parcelles AE 17 et AE 18.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Servitude de passage tous réseaux au profit des ETS LALLIARD ch. de la Pierre du Roy sur la parcelle communale AW 120

Instauration d'une servitude de passage de tréfonds à titre gratuit au profit de la parcelle cadastrée section AW n° 129 sur laquelle sont implantés les établissements LALLIARD, sur la parcelle cadastrée section AW n°120 sise 21 chemin de la Pierre du Roy.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-3 Demande d'autorisation de défrichement en vue de la mise en place d'un ouvrage de protection

Demande d'autorisation de défrichement auprès du ministère de l'Agriculture des parcelles boisées cadastrées AN 346 et 359, pour une surface totale déboisée d'environ 3 350 m² pour permettre la sécurisation des parcelles au-dessus du stade municipal Jo FESSLER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Protocole transactionnel avec le groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage

Signature du protocole transactionnel avec le groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage.

Claudie LEGER ne participe pas au vote.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 5 ABSTENTIONS

2-1-1 Arlysère – Convention commune d’Albertville/Arlysère - Prestations diverses de services réciproques entre la commune et la communauté d’agglomération Arlysère – Années 2021-2023

La ville intervient auprès de la communauté d’agglomération sur les équipements de la halle olympique, du Dôme, de la maison de la justice et du droit sise à Albertville et de l’aire d’accueil des gens du voyage pour les services suivants :

- le nettoyage des locaux ;
- le service de nettoyage extérieur ;
- les services espaces verts ;
- le service environnement ou déneigement ;
- le service d’entretien des bâtiments ;
- le service chargé de la logistique des manifestations ;
- le bureau d’études ;
- le service voirie, réseau ;
- le service de la police municipale.

Réciproquement, la communauté d’agglomération intervient auprès de la ville pour la maintenance et l’entretien de certains équipements de type SPA.

Approbation de la convention de prestations de services réciproques entre la ville d’Albertville et la communauté d’agglomération Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2021 pour trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 CIAS Arlysère – Convention commune d’Albertville/CIAS Arlysère - Prestations diverses de services réciproques – Années 2021-2023

La ville intervient auprès du CIAS Arlysère pour l’accueil, le nettoyage, la surveillance et le gardiennage, ainsi que le petit entretien de certains locaux, notamment la résidence des 4 vallées, l’accueil de jour Alzheimer et la maison de l’enfance Simone Veil ; elle intervient également pour assurer l’entretien des 5 véhicules du CCAS transférés au CIAS.

Réciproquement, le CIAS Arlysère intervient auprès de la ville pour le nettoyage, la surveillance et le gardiennage de certains locaux, notamment la maison des associations.

Approbation de la convention de prestations de services réciproques entre la ville d’Albertville et le CIAS Arlysère, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-3 Syndicat intercommunal d'aménagement du fort de Tamié - Désignation

Désignation de Jean-Marc ROLLAND en qualité de représentant de la commune au comité

syndical intercommunal d'aménagement du fort de Tamié, en remplacement de Jean-François BRUGNON.

Est désigné au Syndicat intercommunal d'aménagement du fort de Tamié avec 33 voix : Jean-marc ROLLAND.

.....

**Pascale VOUTIER REPELLIN et Morgan CHEVASSU
quittent momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 27 personnes**

2-2-1 Baux professionnels - Espace santé 45 avenue Jean Jaurès – Avenant 1

Approbation de l'avenant au bail professionnel avec les praticiens de l'espace santé, à compter du 1^{er} janvier 2021, modifiant la répartition et la facturation des espaces communs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Pascale VOUTIER REPELLIN et Morgan CHEVASSU rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

2-2-2 Convention d'occupation de locaux communaux – Madame PERQUIN - Garage 6 chemin des Galibouds

Mise à disposition au bénéfice de madame Joëlle PERQUIN du garage situé 6 chemin des Galibouds à Albertville, pour une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de 60 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Création d'un aire de covoiturage rue Raymond Bertrand – Convention de mise en superposition de gestion du domaine public de l'État – Parcelles AY 37-38-39-192-190-239 dépendances de la route nationale 90 – Avenant 1

Signature de l'avenant 1 à la convention de mise en superposition de gestion du domaine public de l'État afin de permettre à la commune de réaliser cette aire de stationnement PL et de délivrer l'autorisation d'occupation afférente.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4 Crèche familiale les minipouces - Modification du fonctionnement

La crèche familiale les minipouces, située 805 rue commandant Dubois Maison de l'enfance Simone Veil est autorisée à fonctionner selon les modalités suivantes :

Effectif de la structure : 28 places réparties sur 10 assistantes maternelles
la capacité d'accueil est réduite à 5 places de 7 à 8 heures et de 18 à 19 heures

L'âge des enfants accueillis : de 2,5 mois à leur scolarisation

L'accueil des enfants s'effectue suivant les jours et heures fixés par le règlement de fonctionnement de la structure

La directrice de l'établissement est Floriane PERMALAMA, éducatrice de jeunes enfants

L'établissement s'assure du concours régulier de madame le Docteur Frédérique CHAMBIOT MAITRAL, médecin généraliste.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Droits et tarifs 2021– Campus des métiers de la montagne - Création des tarifs de mise à disposition des salles de formation

Les tarifs des salles de formation du campus des métiers de la montagne sont fixés comme suit :

Salon Philippe Decouflé parc olympique :

- Journée : 70 € HT
- Demi-Journée : 40 € HT
- Semaine : 300 € HT

Salle l'Étape EEEFVS 1^{er} étage Hall 2 (EEEFVS) :

- Journée : 50 € HT
- Demi-Journée : 30 € HT
- Semaine : 200 € HT

Salles A, B, C EEEFVS 2^{ème} étage Hall 1 (EEEFVS) :

- Journée : 40 € HT
- Demi-Journée : 30 € HT
- Semaine : 160 € HT

Salles 1, 2 EEEFVS Rez de chaussée Hall 1 (EEEFVS) :

- Journée : 30 € HT
- Demi-Journée : 20 € HT
- Semaine : 120 € HT

Salle l'Échappée EEEFVS 1^{er} étage Hall 2 (Espace santé) :

- Journée : 30 € HT
- Demi-Journée : 20 € HT
- Semaine : 120 € HT

Salle du conseil municipal :

- Journée : 50 € HT
- Demi-Journée : 30 € HT
- Semaine : 200 € HT

Salle de la municipalité :

- Journée : 50 € HT
- Demi-Journée : 30 € HT
- Semaine : 200 € HT

Salles MDA et MDA l'annexe :

- Journée : 50 € HT
- Demi-Journée : 30 € HT
- Semaine : 200 € HT

Pour toute location payante de quatre semaines consécutives, la semaine supplémentaire

est accordée gratuitement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Cession des actions de la Société TRIALP

Cession de quatre actions ordinaires composant le capital de la société TRIALP au prix global de 764 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Débat d'orientation budgétaire 2021 – Ville

Présentation d'un rapport sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire qui permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale et préfigurant les grandes priorités qui seront reprises dans le projet de budget primitif 2021.

**SUIT UN LARGE DÉBAT.
CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE DÉBAT EST CLOS SANS VOTE**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21h10